

Déclarations Prospectives

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les communications publiques de la Banque de Montréal comprennent souvent des déclarations prospectives, écrites ou verbales. Le présent document contient de telles déclarations, qui peuvent aussi figurer dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis ou dans d'autres communications. Toutes ces déclarations sont énoncées sous réserve des règles d'exonération de la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, et elles sont conçues comme des déclarations prospectives aux termes de ces lois. Les déclarations prospectives peuvent comprendre notamment des observations concernant nos objectifs et nos priorités pour l'exercice 2009 et au-delà, nos stratégies ou actions futures, nos cibles, nos attentes concernant notre situation financière ou le cours de nos actions et les résultats ou les perspectives de notre exploitation ou des économies canadienne et américaine.

De par leur nature, les déclarations prospectives exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. Il existe un risque appréciable que les prévisions, pronostics, conclusions ou projections se révèlent inexacts, que nos hypothèses soient erronées et que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces prévisions, pronostics, conclusions ou projections. Nous conseillons aux lecteurs du présent document de ne pas se fier indûment à ces déclarations, étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs.

Les résultats réels ayant trait aux déclarations prospectives peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment la situation économique générale et la conjoncture des marchés dans les pays où nous sommes présents, les fluctuations des taux d'intérêt et de change, les changements de politique monétaire, l'intensité de la concurrence dans les secteurs géographiques et les domaines d'activité dans lesquels nous oeuvrons, les changements de législation, les procédures judiciaires ou démarches réglementaires, l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information que nous obtenons sur nos clients et nos contreparties, notre capacité de mettre en oeuvre nos plans stratégiques, de conclure des acquisitions et d'intégrer les entreprises acquises, les estimations comptables critiques, les risques opérationnels et infrastructurels, la situation politique générale, les activités des marchés financiers internationaux, les répercussions de guerres ou d'activités terroristes sur nos activités, les répercussions de maladies sur les économies locales, nationales ou mondiale, et les répercussions de perturbations des infrastructures publiques telles que les perturbations des services de transport et de communication et des systèmes d'alimentation en énergie ou en eau et les changements technologiques.

Nous tenons à souligner que la liste de facteurs qui précède n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient influencer défavorablement sur nos résultats. Pour de plus amples renseignements, le lecteur peut se reporter aux pages 30 et 31 du Rapport annuel 2008 de BMO, qui décrivent en détail certains facteurs clés susceptibles d'influer sur nos résultats futurs. Les investisseurs et les autres personnes qui se fient à des déclarations prospectives pour prendre des décisions à l'égard de la Banque de Montréal doivent tenir soigneusement compte de ces facteurs, ainsi que d'autres incertitudes et événements potentiels, et de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives. La Banque de Montréal ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives, verbales ou écrites, qui peuvent être faites, à l'occasion, par elle-même ou en son nom, sauf si la loi l'exige. L'information prospective contenue dans le présent document est présentée dans le but d'aider nos actionnaires à comprendre notre situation financière aux dates indiquées ou pour les périodes terminées à ces dates ainsi que nos priorités et objectifs stratégiques, et peut ne pas convenir à d'autres fins.

Les hypothèses relatives à notre capacité de mener des activités rentables sans avoir à pourvoir à nouveau les postes qui seront abolis sont des éléments importants dont nous avons tenu compte lorsque nous avons établi que les économies, exprimées en rendement annualisé, devraient être supérieures aux indemnités de licenciement versées. Les hypothèses relatives aux ventes d'actifs, aux prix de vente prévus pour les actifs, au coût net de mobilisation des fonds, à la qualité du crédit et au risque de défaillance et de pertes sur défaillance des actifs sous-jacents des entités de gestion de placements structurés sont des facteurs importants dont nous avons tenu compte lors de l'établissement de nos attentes concernant les entités de gestion de placements structurés dont il est question dans le présent document, y compris le montant qui pourrait être retiré en vertu des facilités de trésorerie fournies par BMO et la perspective que la protection de premier niveau fournie par les billets de capital subordonnés dépasse les pertes futures. Selon certaines de nos principales hypothèses, les actifs continueront à être vendus dans le but de réduire la taille des entités de gestion de placements structurés, selon diverses hypothèses de prix d'actifs et le niveau des défauts et des pertes sera conforme à la qualité du crédit des actifs sous-jacents et à nos attentes actuelles concernant la persistance des difficultés sur les marchés.

Les hypothèses relatives au niveau des défauts et aux pertes en cas de défaut sont des facteurs importants dont nous avons tenu compte lors de l'établissement de nos attentes concernant les résultats futurs des transactions que Apex Trust a conclues. Selon certaines de nos principales hypothèses, le niveau des défauts et les pertes en cas de défaut seraient comparables à ceux de l'expérience historique. En établissant nos attentes concernant le risque de pertes sur créances lié à Apex Trust dans l'avenir, nous avons tenu compte de facteurs importants dont la diversification sectorielle, la qualité initiale du crédit de chaque portefeuille et la protection de premier niveau intégrée à la structure.

Les hypothèses relatives au comportement des économies canadienne et américaine en 2009 et aux conséquences de ce comportement sur nos activités sont des facteurs importants dont nous avons tenu compte lors de l'établissement de nos priorités et objectifs stratégiques et des perspectives de nos divers secteurs d'activité. Selon certaines de nos principales hypothèses, les économies canadienne et américaine se contracteraient au cours de la première moitié de 2009 et les taux d'intérêt et d'inflation demeureraient bas. La conjoncture économique et les marchés du crédit devraient s'affaiblir et les taux d'intérêt devraient baisser plus que nous l'avions prévu à la fin de l'exercice 2008. Nous avons également supposé que les marchés de l'habitation au Canada faibliraient en 2009 et qu'ils prendraient de la vigueur au cours de la deuxième moitié de l'année aux États-Unis. Nous avons supposé que la situation des marchés financiers s'améliorerait quelque peu au cours de la deuxième moitié de 2009 et que le dollar canadien se raffermirait légèrement par rapport au dollar américain. Pour élaborer nos prévisions en matière de croissance économique, en général et dans le secteur des services financiers, nous utilisons principalement les données économiques historiques fournies par les administrations publiques du Canada et des États-Unis et leurs agences. Les lois fiscales en vigueur dans les pays où nous sommes présents, principalement le Canada et les États-Unis, sont des facteurs importants dont nous tenons compte pour déterminer notre taux d'imposition effectif normal.